

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE STATIONNEMENT « LA CANTONAISE »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking de St Catherine afin d'organisé la manifestation « LA CANTONAISE ».

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur une partie du parking de St Catherine (Coté Port Louis / dernière entrée) est interdit le dimanche 25 juin 2023 afin d'accueillir des véhicules de collections.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 12 juin 2023

LOCMIQUELIC, le 08 juin 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

